-28 août 1795

ADRESSES
PRÉSENTÉES A LA CONVENTION NATIONALE,

Dans sa séance du 11 Fructidor, 28 août 1795.

Au nom des sections du Mail & des Champs-Élysées, à Paris;

RÉPONSES DU PRÉSIDENT, ET DISCOURS

Prononcés à cette occasion par trois Représentans du peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA SECTION DU MAIL, A LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS,

L'amour & la confiance des peuples ont toujours fait la force des gouvernemens : le dernier roi des Français, entouré de baïonnettes, a cessé d'être puissant quand il a cessé d'être entouré du peuple; l'assemblée constituante, fondatrice de la liberté, sûre de ce principe éternel, en portant la hache sur l'arbre des abus, défendit au pouvoir exécutif l'approche des troupes de ligne du temple des lois. Elle exigea la distance de quinze lieues. La liberté, jalouse de ses droits imprescriptibles, lui dicta seule cette loi protectrice. Un gouvernement sage est tout par la loi, & la loi n'est rien quand elle est injuste. Nous venons vous faire part de nos alarmes. Le secret est le besoin des tyrans & l'essence des gouvernemens despotiques : mais par quelle contradiction fatale arrive-t-il que dans une République, le gouvernement populaire se conduise avec le ton mystérieux des cabinets des rois! pourquoi toutes ces troupes aux portes & dans le sein même de Paris!

2 A

Qu'espère-t-on? nos freres d'armes ne sont-ils pas Français? Sommes-nous assiégés ou à la veille de l'être? Que se propose-t-on? Vous nous présentez une constitution fondée sur les principes de la justice & de l'égalité; nous soupirons tous après la paix & le repos; & cependant, cet appareil militaire semble nous traiter en ennemis de notre propre bonheur: que ne dit-on au peuple avec franchise les motifs qui déterminent cette force armée!

Que les usurpateurs s'entourent de gardes prétoriennes; ils n'ont d'asyle que le crime & de compagne que la terreur; mais le peuple français est libre, il veut l'être & le sera malgré les rois & les baïonnettes des despotes.

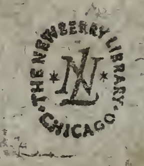
Veut-on empêcher que les terroristes ne troublent les assemblées primaires? mais tous les jours le gouvernement les met en liberté. Est-ce pour assurer & protéger les républicains! depuis les journées de prairial, la vertu, rentrée dans tous ses droits, a foulé aux pieds l'hydre anarchique du sans-culotisme.

Pourquoi donc ces troupes & ces canons? les triomphateurs de la montagne, les sauveurs de la Convention assiégée par une horde d'égorgeurs salariés, ont juré de la défendre au péril de leurs jours, & les sermens des hommes libres ne sont pas vains.

Le tems des factions n'est plus; les intrigans & les ambitieux ne l'emporteront pas: on ne sera pas un nouveau terroriste parce qu'on haïra & qu'on poursuivra jusqu'au tribunal des lois les mangeurs d'hommes; on ne sera pas un chouan parce qu'on aura un collet noir ou vert, on ne sera pas un royaliste enfin, au gré de certain pamphlétaires, parce qu'on ne sera pas dupe de leurs sollicitudes visionnaires.

Vous rendez au peuple l'exercice de ses droits aujourd'hui que vos travaux expirent. Le souverain sera-t-il traité comme ce jeune Lama qu'on adore en dieu et qu'on renferme en esclave? La garde nationale parisienne a-t-elle démérité, pour lui ravir le droit honorable de défendre nos législateurs? La Vendée se grossit de royalistes & de contre-révolutionnaires: Eh bien, ordonnez que nos freres d'armes, accoutumés à vaincre, aillent y ceindre de nouveaux lauriers leurs têtes triomphantes. Procurez-leur ces glorieux délassemens, & laissez-nous les veilles & les périls de l'intérieur. Nous soupirons tous après le moment où, l'olivier à la main, déposant leurs drapeaux victorieux, nos armées rentreront dans le sein de leurs foyers & confondront leur gloire dans nos tendres embrassemens; mais jusqu'alors, soyons tous à notre poste. L'intérêt du peuple l'exige, & la liberté nous en fait un devoir impérieux.

L'assemblée générale de la section du Mail, après avoir en-



tendu la lecture de l'adresse ci-dessus, l'adopte à l'unanimité; & nomme une députation pour la porter demain à la Convention nationale. A Paris, le 10 fructidor, an troisième de la République française, une & indivisible. 27 août 1795.

Signé SERVOIS, *ex-président*; COMBERT, *secrétaire*.

RÉPONSE du Président.

Citoyens,

La Convention nationale, supérieure à toute les factions par son inébranlable courage & par la puissance qu'elle tient du peuple entier, sera toujours ce qu'elle était le 9 thermidor, le 12 germinal, le 1er. & le 4 prairial; elle réprimera l'anarchie & le royalisme. Le peuple français va bientôt s'assembler; il exprimera librement sa volonté: mais la Convention nationale serait indigne de sa mission glorieuse & des périls qu'elle a courus pour défendre la liberté, si elle se laissait ébranler par des craintes pusillanimes, ou par les calomnies insolentes de quelques amis de la tyrannie. Avec le peuple elle a fondé la République, avec le peuple elle saura la maintenir. Les armées sont une partie du peuple; & les seuls ennemis de la liberté pourraient concevoir des méfiances contre des citoyens qui ont remporté cent victoires pour la liberté, & qui ont arrosé de leur sang précieux toutes les frontières de la République.

La Convention nationale vous permet d'assister à la séance.

LA SECTION DES CHAMPS-ÉLYSÉES,

A LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Un grand jour s'approche, celui où le peuple français exercera sa souveraineté si long-temps méconnue, l'exercera pour s'imposer à lui-même le joug des lois, pour accepter une constitution qui doit mettre le terme à tant d'agitations & de malheurs; il sera beau le jour où le peuple français pourra dire: la révolution est terminée. Enchaînons sous des portes d'airain la révolution & ses fureurs & ses désastres. Malheur à qui voudra rouvrir les

portes que le peuple aura fermée de ses mains puissantes? N'attendons que du temps la perfection de nos lois.

Le bien, a dit le sage & malheureux Bailly, le bien, dans la nature physique & morale, ne descend du ciel sur nous que lentement, peu à peu, j'ai presque dit goutte à goutte; mais tout ce qui est subit, instantané, violent, est une source de maux.

Représentans du peuple, si près de ce jour qui doit clore la révolution, nous ne sommes point sans allarmes sur des causes qui peuvent la ramener, & qu'il dépend de vous de faire cesser. L'acceptation de la constitution doit être simple; elle le sera sans doute, comme elle sera unanime; nous pouvons l'espérer ainsi: mais le décret qui ordonne le renouvellement par tiers seulement de la Convention nationale est une source d'embarras & de divisions. Cette disposition si sage, quand elle s'applique d'une législature à une législature, cesse de l'être quand elle s'applique d'une Convention à une Législature. Il est naturel à des hommes libres de concevoir de l'inquiétude & de l'ombrage d'un pouvoir immense & sans bornes, tel que celui qui vous a été confié. Sa prolongation, sous un autre nom, est toujours effrayante. Pouvez-vous vous assimiler à une législature qui sera assujettie à une constitution, qui n'aura qu'un pouvoir distinct & sagement balancé entre deux corps, qui sera surveillée elle-même, vous qui avez tout réuni dans vos mains, le pouvoir de faire les lois, celui de les réviser, celui de les changer, celui de les exécuter?

Le sort a voulu que votre histoire se trouvât partagée entre deux époques, l'une où vous fûtes opprimés par des tyrans, l'autre où vous êtes libres. La première est signalée par toutes les horreurs & les désastres, la seconde l'est par des bienfaits, & elle vous appartient. Mais les tyrans qui vous opprimèrent étaient pris dans votre sein. C'est dans votre sein qu'ils trouvèrent leurs complices. Où s'arrête le nombre de ces complices? voilà ce que ni vous, ni les assemblées primaires ne pouvez déterminer avec précision. Comment régler le choix que vous prescrivez? Il semble que le sort ait voulu multiplier, comme à plaisir, les embarras pour l'exécution de ce décret. Il est tel département dont la députation entière, composée des honorables adversaires des tyrans, a péri sous leurs coups; il en est tel autre dont la députation s'est rangée toute entière sous les étendards des tyrans; comment voulez-vous que, dans ces deux cas, les électeurs ne nomment pas à la totalité de la députation de leur département? Si vous prescrivez un autre mode, les départemens ne sont plus représentés; & d'ailleurs les électeurs se trouveraient-ils assez instruits sur la moralité d'hommes qui leur seraient à-peu-près inconnus? Qui peut prévoir les embarras, les dissensions qu'entraînera une telle mesure? Ne compromettez-vous pas par-là la paix publique au moment où elle va s'affermir?

Il nous reste à exposer nos craintes sur un autre objet. N'avez-vous pas remarqué quel soin on met aujourd'hui à exciter des divisions entre les citoyens de nos armées & les citoyens de l'intérieur. Vous n'ignorez pas que des soldats égarés ont fait couler à Nantes le sang des citoyens: que nous présage un tel attentat ? Hâtez-vous d'en arrêter les suites funestes : vous vous hâterez sans doute aussi de calmer les alarmes qui se répandent sur des mouvemens de troupes dont on assure que Paris est environné. Il ne faut pas qu'on voie paraître les enseignes de la terreur au milieu de ces délibérations dans lesquelles le peuple va exercer sa souveraineté. Veillez, législateurs, songez combien le despotisme militaire est à craindre pour les Républiques. Rome y a trouvé le tombeau de sa liberté, lorsque Rome comptait encore un Cicéron & un Caton. La carrière qui vous reste à parcourir est bien courte pour le nombre de bienfaits que vous avez à répandre ; craignez de perdre un seul instant, & venez ensuite, venez avec confiance vous présenter aux suffrages du peuple ; méritez son choix, & ne le commandez pas.

Signé LAMAIGNERE, *président.*

RÉPONSE du Président.

Citoyens,

Les ennemis de la patrie ne cessent, il est vrai, de fomenter des divisions parmi nous ; leur dernière espérance est de ramener le despotisme royal, en calomniant les représentans du peuple qui ont fondé la République, & les quatorze armées qui l'ont maintenue contre les despotes conjurés. Entourée de nouveaux orages, & peut-être de nouveaux périls, la Convention nationale, accoutumée à vaincre, saura les braver. Déjà les vaillans soldats de l'armée de l'intérieur ont accepté la constitution républicaine ; elle est adoptée par le cri de la France entière. Méfiez-vous du royalisme & de l'anarchie ; la Convention nationale vous donnera toujours l'exemple de la fermeté : c'est pour le peuple qu'elle a vaincu les tyrans du dehors & les tyrans de l'intérieur ; elle vaincra toujours pour lui & avec lui. Tous les Français ont juré d'être libres, & tous les Français tiendront leur serment.

La Convention nationale vous permet d'assister à la séance.

DISCOURS du représentant du peuple TALLIEN.

Cette séance ne sera pas perdue pour l'histoire, elle ne sera pas perdue pour l'instruction de nos contemporains : il faut faire connaître à la République entière quels sont les hommes qui viennent à cette barre insulter à la représentation nationale ; il faut que vous fassiez connaître aux armées ceux

qui osent calomnier leur courage. Quoi ! je viens d'entendre dire que les enseignes républicaines sous lesquelles nos braves frères d'armes ont tant de fois volé à la victoire, sont les étendards de la terreur ! Oui, ce sont les étendards de la terreur pour les royalistes, les brigands, les anarchistes & les terroristes !

Remarquez, citoyens, quels sont les moyens, quels sont les hommes que l'on emploie pour dépraver l'esprit public : ce sont les mêmes individus qui, après avoir courbé honteusement la tête sous le joug de la tyrannie, viennent maintenant calomnier ce qu'il y a de plus respectable. Celui qui vient de vous parler avec tant d'insolence, suppôt de la tyrannie royale, s'était réfugié après le 10 août dans une de nos armées, sous ces drapeaux qu'il appelle ceux de la terreur; & il les a lâchement abandonnés dès qu'il a vu renouer les intrigues contre-révolutionnaires : mais comme il faut toujours qu'il y ait, dans toutes les circonstances douloureuses, quelque chose de consolant pour l'ami de la patrie, voyez auprès de cet insolent déclamateur, cet intéressant jeune-homme, le fils de Diétrich, qui n'a songé à venger la mort de son père qu'en combattant courageusement pour la patrie, quoiqu'il ne soit pas même dans l'âge de la réquisition. Tous ces hommes perfides sont les mêmes qui, à la fin de l'assemblée constituante, dirigèrent la révision, composèrent la majorité de l'assemblée législative, & mirent tout en œuvre pour maintenir la royauté : ce sont ceux qui dirigent aujourd'hui certains journaux. Ils ont des conciliabules, des réunions fréquentes. C'est là que l'on disait, il y a deux jours, que *le moment n'était pas encore arrivé de juger les événemens du 10 août, & que* Lafayette *avait bien fait d'abandonner son armée.* Vous voyez que c'est contre la République, contre les républicains, que l'on conspire ; c'est la royauté que l'on veut rétablir. Pourquoi crient-ils aujourd'hui après ces troupes républicaines qu'ils ont eux-mêmes appelées dans d'autres temps? c'est parce qu'ils les voient animés d'un bon esprit ; c'est parce qu'ils savent que jamais elles ne souffriront le retour, ni du sanglant terrorisme, ni de l'odieux royalisme.

Mais à entendre ces messieurs, il faudrait faire évacuer tout le territoire de la République des troupes qui y sont disséminées: car par-tout le peuple français va se réunir pour délibérer sur ses intérêts communs ; & les droits des citoyens des Pyrénées sont les mêmes que ceux de l'habitant de Paris : cette commune ne pèse pas plus qu'une autre dans la balance de la République. Dans toute l'étendue de nos vastes frontières, réclame-t-on contre la présence de nos braves défenseurs ? non : par-tout on fraternise avec eux, on soulage les blessés, on pleure avec eux sur les maux de la guerre ; par-tout les soldats & les citoyens vivent en amis, tandis qu'ici vous vous agitez dans tous les sens

pour troubler l'ordre public. Vous montrez, il eſt vrai, vôtre courage dans les ſpectacles ; mais, s'agit-il d'aller combattre aux frontières, vous ſollicitez des réquiſitions pour être placés dans tel ou tel bureau, dans telle ou telle adminiſtration ; & pendant ce temps, les honnêtes fils des artiſans, des laboureurs, qui feraient ſi utiles dans leurs foyers, vos frères même à vous qui calomniez nos armées, tous nos braves guerriers enfin, verſent journellement leur ſang pour affermir la République. Vous voudriez les diviſer pour affaiblir leur courage, mais vous n'y parviendrez pas, vils intrigans ; vous voudriez la guerre civile, mais vous ne l'aurez pas, miſérables : les armées & les bons citoyens de l'intérieur reſteront unis pour repouſſer les ennemis communs de la patrie.

Vous accuſez de terroriſme nos armées couvertes de lauriers : y penſez-vous ? ne ſe battent-elles pas depuis cinq années pour la République, pour le maintien de l'ordre & des lois ? Inſenſés ! elles ne marchent que pour protéger vos propriétés expoſées à être ravagées par les armées des rois coaliſés, par celles des rebelles de l'Oueſt, & par les brigands que Pitt ſalarie dans l'intérieur pour fomenter la guerre civile ; c'eſt à ces braves légions que vous devez l'exiſtence, & vous les calomniez ! Pour nous, témoins de leur courage, compagnons de leurs travaux, ſolidaires de leur gloire, nous ne ſouffrirons pas qu'on les inſulte impunément. Si elles nous défendent par-tout où l'ennemi ſe préſente, nous ſaurons ici venger leur honneur outragé ; nous remplirons ce devoir avec courage.

Bientôt, ſans doute, Pichegru, Jourdan, Hoche, & tant d'autres braves généraux, ſeront par vous dénoncés comme terroriſtes pour avoir vaincu à Fleurus, à Jemmappe & à Quiberon.

Vous vous établiſſez les cenſeurs univerſels, vous voulez juger les armées. Eh bien ! elles vous jugeront auſſi ; elles ſauront ce qui s'eſt paſſé ici ; elles ſauront comment on les a calomniées, & comment leurs calomniateurs ont été accueillis. Je demande que les pétitions qui ont été prononcées à la barre, avec les réponſes du préſident, ſoient inſérées en entier au bulletin, & envoyées aux armées & aux départemens.

Discours du repréſentant du peuple Thibaudeau.

Repréſentans,

Ce n'eſt point un ſyſtême nouveau que les ennemis de la République, qui s'agitent encore, viennent introduire : il a exiſté, à toutes les époques où, jaloux de l'union qui régnait dans la Convention, ils ont tenté de la détruire pour diviſer les citoyens français, & éloigner d'eux la paix & le bonheur. Je rends

grâces aux pétitionnaires de nous avoir fourni cette occasion de vider enfin, d'une manière éclatante, cette lutte indécente & criminelle que quelques intrigans, dominateurs des sections de Paris, ont voulu sans cesse élever entre cette commune & la représentation du peuple français. Je ne descendrai point jusqu'à relever les expressions insolentes, & injurieuses aux défenseurs de la patrie, que contiennent ces adresses; le préopinant l'a fait d'une manière satisfaisante: mais il est essentiel de les considérer sous leur rapport politique. Le jour s'approche où le peuple français, assemblé pour exercer l'acte le plus solennel de sa souveraineté, va fixer ses glorieuses destinées; il va délibérer sur la constitution que vous avez soumise à son acceptation. Le décret qui porte que les deux tiers de la Convention entreront dans la formation du corps législatif prochain, & qui charge les assemblées électorales de cette opération, n'a point été rendu d'une manière absolue & définitive, puisqu'il est aussi soumis à l'acceptation du peuple. Les pétitionnaires pourront l'accepter ou le rejetter, lorsqu'ils seront légalement convoqués dans leurs assemblées primaires: mais qu'ils apprennent qu'ils n'ont point le droit de venir exercer dans la Convention l'initiative du vœu du peuple, dont ils ne sont qu'une faible fraction; qu'ils apprennent que la commune de Paris ne pèse pas plus dans la balance politique que toute autre commune de France. Mais il ne s'agit point ici de la commune de Paris; car tout le monde sait que c'est aujourd'hui, comme aux jours de la plus affreuse anarchie, quelques intrigans qui délibèrent & parlent au nom des sections désertes: qu'ils cessent d'avoir des inquiétudes sur les difficultés qu'ils trouvent dans l'exécution du décret qu'ils attaquent; la commission des onze vous en présentera incessamment les moyens.

On craint les défenseurs de la patrie qui sont à Paris & aux environs; on en demande l'éloignement!..... Vous qui êtes aujourd'hui si ombrageux pour la liberté & pour vos droits, la preuve que vous êtes libres, est dans les adresses même que vous venez de prononcer; car lorsque les décemvirs vous présentèrent la constitution anarchique de 1793, qu'ils la renfermèrent dans cette arche d'où elle n'a jamais sorti, & d'où elle ne sortira jamais, je l'espère; qu'ils établirent le gouvernement révolutionnaire, les échafauds & la terreur, v[s]. ne vîntes point réclamer vos droits indignement violés; vous trouvâtes plus commode de courber la tête sous le joug de la plus détestable tyrannie: & aujourd'hui que les échafauds ont disparu, aujourd'hui qu'on use, tant qu'on veut, du droit de parler, on s'en sert pour déverser des soupçons injurieux sur les fondateurs de la République & sur ses défenseurs. Ces troupes que l'on redoute tant, n'ont point été conduites aux environs de Paris p[r]. le moment où la constitution serait

acceptée : c'eſt une lâche impoſture de le ſuppoſer. Le gouvernement les a fait venir, on le ſait bien, pour aider les bons citoyens à terraſſer, dans les mois de germinal et de prairial, les reſtes expirans de l'anarchie, & pour aſſurer les arrivages des ſubſiſtances : ainſi on calomnie juſqu'à vos intentions les plus pures.

Repréſentans ; reconnaiſſez là les derniers efforts de vos ennemis intérieurs & extérieurs, qui s'agitent en tout ſens pour calomnier vos vues bienfaiſantes & pour empêcher l'établiſſement d'une conſtitution; qui ne veulent point de gouvernement, qui veulent prolonger les maux de la patrie & la voir encore teignée dans le ſang de nos meilleurs citoyens. Cet avertiſſement ſuffira aux républicains pour leur faire rejeter loin d'eux les germes de la diſcorde.

On connaît la ſource d'où ſont parties les adreſſes que vous venez d'entendre. Je déclare que je voue au mépris l'homme aſſez vil pour ſacrifier à ſon amour-propre irrité la paix & la tranquillité de ſon pays. J'appuie la propoſition de Tallien, & je demande en outre l'ordre du jour.

DISCOURS du repréſentant du peuple GIROT-POUZOL.

Il y a long-temps que vous connaiſſez les manœuvres perfides des intrigans qui veulent nous ramener ſous le deſpotiſme; il y a long temps que vous êtes inſtruits des efforts qu'ils font pour agiter les ſections de Paris : la France ignorait leurs nouvelles trames ; elles ont été miſes au grand jour par les pétitions qui viennent de vous être préſentées. Ceux que vous venez d'entendre n'ont pu cacher leur haîne pr la liberté & pour ſes intrépides défenſeurs : ils ne peuvent ſouffrir la préſence de ces guerriers républicains qui ont tant de fois expoſé leurs jours pour ſauver la patrie, de ces guerriers qui ont ſi vaillamment triomphé de nos ennemis extérieurs. Ces drapeaux tricolors, ces ſignes chéris de la liberté, ſont à leurs yeux les étendards de la terreur ; ils veulent que nous les faſſions diſparoître. Comment ont-ils pu s'abuſer au point de croire que leurs demandes ſeraient ſuivies de quelques ſuccès? Les ennemis de la liberté tiendraient-ils un autre langage ?

Ils nous citent l'exemple de l'Aſſemblée conſtituante qui demanda l'éloignement des troupes qui environnaient Paris; mais qu'elle différence dans les temps & dans les circonſtances ! Alors les armées étaient à la diſpoſition d'un deſpote, qui les avait appelées pour étouffer le premier cri des Français pour la liberté; alors on les faiſait venir pour diſſoudre la repréſentation nationale & remettre le peuple ſous le joug ; alors les ſoldats marchaient ſous les drapeaux d'un maître, les officiers & les géné-

raux ne se servaient de leurs pouvoirs que pour les faire triompher : aujourd'hui, les temps sont changés ; l'armée voit flotter sur ses étendards les couleurs nationales ; soldats, officiers, généraux, tout a combattu glorieusement pour la cause de la liberté : c'est à eux que nous devons la paix, ce sont leurs victoires qui servent à fonder la République ; & l'on veut que nous les envisagions comme des ennemis, que nous éloignions de nous des soldats citoyens qui nous ont si bien défendus ! On ose dire que les drapeaux tricolors sous lesquels ils marchent sont ceux de la terreur, & c'est au nom de deux sections de Paris que l'on vous parle ainsi : ce sont là des calomnies qui seront bientôt reconnues. Hommes perfides ! les citoyens de ces sections désavoueront le langage que vous leur prêtez. Les braves guerriers qui nous environnent, ont dissipé la terreur qu'inspiraient les brigands & les assassins, pendant les journées des premier & 4 prairial ; ils ont défendu vos personnes & vos propriétés, ils ont forcé les rebelles à se soumettre aux lois ; & & vous déclarez que leur présence vous importune ! Quelles sont donc vos vues ? Ce n'est pas tout : ces mêmes pétitionnaires qui demandent que les troupes qui assurent l'éxécution des lois s'éloignent de ces murs, manifestent aussi le vœu de vous éloigner : suivant eux, les assemblées primaires ne vous connaissent pas & vous ne vous connaissez pas vous-mêmes. Eh quoi ! vous ne vous connaissez pas, lorsque vous exercez des actes de justice contre vos propres membres, lorsque vous éloignez de cette enceinte ceux dont la conduite a été repréhensible ! Vous ne nous connaissez pas, vous pour lesquels nous avons reconquis la liberté, vous à qui nous nous sommes empressés de la rendre.

Après avoir renversé nos tyrans, nous avons ouvert les prisons dans lesquelles les décemvirs vous tenaient enfermés. Un des orateurs qui ont été entendus, a recouvré sa liberté par vous, représentans du peuple, & il craint que ses libérateurs soient appelés au corps législatif ! il craint que les étendards de la liberté ne répandent la terreur ! Ainsi, vous qui avez proclamé une constitution républicaine, & les troupes qui l'ont acceptée, vous portez dans son ame la terreur : mais s'il est animé de pareils sentimens, si ceux qui l'accompagnent désirent, comme lui, l'éloignement des défenseurs de la patrie, les bons citoyens, qui sont les plus nombreux, pensent différemment. Ils ont cru sans doute vous intimider ; mais ont-ils oublié les dangers que vous avez courus ? ignorent-ils que vous les braverez tous pour assurer les droits du peuple ? Qu'ont-ils fait, ces hommes qui font entendre leur voix contre l'armée ? qu'ont-ils fait pour vous défendre de la tyrannie qui s'est établie sur vous ? rien. Que veulent-ils faire en ce moment ? ils intriguent ; ils

font passer leur vœu pour celui des sections, afin de vous en imposer, & d'établir une tyrannie d'un nouveau genre, mais vous ne le souffrirez pas: leurs vains efforts viendront se briser contre la puissance du peuple que vous représentez. La liberté va s'établir; ils en sont désespérés: ils veulent éloigner les prochaines jouissances des biens qui nous sont réservés, & nous faire tomber dans une affreuse révolution qui éterniserait la tyrannie.

Je ne crains pas les effets de ces pétitions; je suis satisfait de l'impression qu'elles ont faite sur vous. Je demande qu'elles soient vouées au mépris qui leur est dû: les injures dirigées contre l'armée ne diminueront en rien sa gloire.

Je demande l'ordre du jour.

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE,

Du 11 Fructidor, l'an 3e de la République française, une & indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE qu'elle improuve les adresses présentées au nom des sections du Mail & des Champs-Élysées, comme injurieuses aux armées & au camp sous Paris; & que ces adresses, la réponse du président, & les discours de Tallien, Thibaudeau & Girot-Pouzol, seront imprimés & envoyés aux départemens & aux armées.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux, Signé *ENJUBAULT.*

Collationné à l'original, par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 12 Fructidor, an 3e de la République française, une & indivisible, *Signé* A. C. THIBAUDEAU, *ex-président*; DERAZEY, SOULIGNAC, *secrétaires.*

Certifié conforme:

Les Membres de l'Agence de l'envoi des Lois.

CHAUBE, DUMONT.

A CAEN, de l'Imprimerie Nationale, chez G. LE ROY, IIIe. année Républicaine.

686

1796